



Demande de renseignements

Par **yani**, le **13/06/2011** à **17:45**

Bonjour à tous,

Pourriez-vous m'éclairer sur les démarches et la procédure à entreprendre pour que mon père puisse réintégré la nationalité française et non pas naturaliser.

Né en 1952 en Algérie, il rejoint en 1961 son père commerçant à Marseille.

Il fréquenta l'école primaire où il obtint en 1966 son C.E.P(Certificat d'Etudes Primaires) avant de poursuivre ses études dans un C.E.T(Collège d'Enseignement Technique) où après 3 ans d'études, il obtint son C.A.P(Certificat D'Aptitude Professionnelle).

En 1969, on lui délivra sa première carte de résidence d'Algérien renouvelable tous les 10 ans.

Il exerça sa profession d'abord à Marseille puis à Paris et ce durant plusieurs années.

Actuellement toujours en possession de sa carte de résidence, il se trouve en situation d'invalidé de travail.

Remerciements anticipés.